



**CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY**

**RAPPORT  
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

**AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 3/2014 RELATIF A LA SECURISATION DES  
TRAJETS SCOLAIRES, A LA CREATION D'UN TROTTOIR A LA ROUTE D'ALLAMAN  
ET A LA POSE DE 4 NOUVEAUX CANDELABRES A LA ROUTE DU SAUGEY**

Au Conseil Général de Féchy,  
Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD président, MM. Arnaud JAGGI, Jonathan ZOSSO, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, membres, et M. Laurent BESSO, rapporteur, s'est réunie le mardi 14 octobre 2014 afin d'étudier le préavis municipal n° 3/2014.

Mme Carole BETEMS, Syndique, M. Marc MORANDI, M. Andreas MEYER, Mme Rachel AUBERT, Municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission.

Celle-ci a pris connaissance avec intérêt du projet relatif à la sécurisation des trajets scolaires, à la création d'un trottoir à la route d'Allaman et à la pose de 4 nouveaux candélabres à la route du Saugey.

Les membres présents de la Municipalité ont indiqué qu'à la demande de nombreux parents, elle a mandaté un bureau d'ingénieurs chargé d'étudier la faisabilité et les coûts relatifs à la construction d'un trottoir à la route d'Allaman sur le tronçon situé entre le passage piétons à la hauteur du vieil hangar communal et le carrefour des routes Haut-des-Champs – Allaman.

Lors de cette étude, il a été constaté que la chaussée de cette portion de route n'avait pas d'encaissement et que cette réalisation nécessite le dégrappage du bitume actuel, la démolition des sacs à grille existant puis la création de fouilles pour les encaissements du trottoir et de la chaussée ainsi que pour les canalisations.

La mise à l'enquête pour la création de ce trottoir a eu lieu du 12 août au 11 septembre 2014 et n'a suscité aucune opposition. Le budget établi sur la base de devis détaillés se décompose de CHF 445'000.00.

Les membres de la Municipalité ont répondu à satisfaction de la Commission aux diverses questions concernant le coût des travaux et la procédure d'attribution de ceux-ci qui interviendront bien entendu en fonction des montants mais également en tenant compte de la qualité des entreprises soumissionnaires et de leur proximité géographique avec notre Commune.

Il a été constaté que l'assiette de la route serait sur le domaine public communal sans qu'il ne soit besoin d'envisager d'éventuelles expropriations.

En ce qui concerne les candélabres projetés, ils permettent de protéger les piétons du fait de « trous noirs » sur certains tronçons de route et la Commission de céans s'entend pour convenir que la sécurité des piétons vaut l'investissement demandé.

La Commission constate que le compte 9282.002.00 de fonds de réserve pour investissements futurs ainsi que la trésorerie courante de la Municipalité peuvent absorber les coûts découlant du présent préavis.

Il est prévu que la dépense soit amortie sur une durée de 15 ans qui semble tout-à-fait adéquat à la Commission, les charges d'exploitation de CHF 30'000.00 représentant quant à elles, l'amortissement financier engendré par cette opération.

Dès lors, la Commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis No 3/2014 concernant la sécurisation des trajets scolaires, à la création d'un trottoir à la route d'Allaman, à la pose de 4 nouveaux candélabres à la route du Saugey, en vue de financer le montant de CHF 445'000.00 par la trésorerie courante, d'amortir cette dépense sur une durée de 15ans, de prélever cet amortissement sur le compte 9282.002.00 fonds de réserve pour investissements futurs sur une durée de 15 ans, de prendre note que cet investissement entraîne annuellement CHF 30'000.00 de charges d'exploitation.

.....

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président



Les Membres

